

CTSD

CTSD : Difficultés rencontrées lors du groupe de travail sur les DGH

Suite au groupe de travail sur les Dotations Globales, nous regrettons tout d'abord les difficultés que nous avons rencontrées à vous représenter.

En effet, intervenir dans un comité technique, c'est construire une expertise sur les choix qu'opère l'administration dans ses arbitrages de moyens : comment calculer les heures dont ont besoin les établissements ? Quelle évolution de la masse d'heures donnée ? Quelle évolution de la masse d'élèves ? Quelle évolution du nombre de division ?

L'idée de ce comité, selon nous, comme celle d'un conseil d'administration, serait que nous, représentants des personnels, avons le devoir de nous former à l'étude de ses chiffres et de faire remonter ce qui à nos yeux relève d'une injustice ou nécessite, à tout le moins un réexamen, le paritarisme comme équilibre dans les choix ?

Comment, en recevant des documents différents chaque année, rapprocher les éléments pour suivre les évolutions sur le long terme ? Quelle transparence lorsque les éléments d'arbitrage de l'administration ne nous sont pas communiqués ? La transparence, nous a répondu Mme Fessi, Secrétaire Générale Académique de Versailles, ce n'est pas donner tous les éléments nécessairement. Chacun sera juge de la place laissée aux syndicats dans ce comité.

Nous avons abordé la question de l'attribution des IMP pour la coordination des APS, dont 2 doivent être attribués « si l'établissement compte plus de quatre enseignants d'EPS (en équivalent temps plein ETP). » (Application du décret n° 201 5-475 du 27 avril 201 5, circulaire n° 201 5-058 du 29-4-201 5). Mme Tomi, DASEN adjointe, a déclaré que ces IMP ont été attribués sans qu'il y ait bataille. Notre lecture est bien qu'avec 81 heures d'EPS, soit 4 ETP plus 1 heure, 2 IMP doivent être attribuées.

Dans ce contexte, il est constaté que la hausse globale des moyens dans les lycées (+0,19%) ne suit pas la hausse globale des effectifs (+1%), c'est encore plus criant dans les collèges (+0,7% de Dotation Globale contre 2,65% d'effectif en plus).

Dans de nombreux établissements, la hausse des effectifs d'élèves prévus pour la rentrée 2019 se traduit le plus souvent par une baisse d'heures postes et le maintien des Heures Supplémentaires à l'Année (HSA). Nous dénonçons cette diminution généralisée des attribués à chaque EPLE et la hausse continue des HSA, ces HSA pourront être absorbées d'autant plus facilement par les collègues que notre ministre M. Blanquer prévoit l'imposition de deux HSA par collègues, en modifiant les statuts des collègues.

Il faudrait faire toujours plus avec moins, sans statuts protecteurs !

Refusons ces dotations globales insuffisantes et défendons nos statuts, contre le travail supplémentaire imposé !

Stéphane